Les quatre règles

« *Al-qawâ‘id al-’arba‘a* »

L’œuvre du grand savant et imam de la *Sounnah* :

Mouhammad ibn ‘Abdelwahhâb ﷺ



Je demande à Allah le généreux, Seigneur de l'immense trône, qu'Il soit ton allié ici bas et dans l'au-delà, et qu'Il te bénisse où que tu sois, et qu'Il fasse de toi quelqu'un de reconnaissant lorsqu'il reçoit, patient lorsqu'il est éprouvé, et repentant lorsqu'il est pécheur, car ces trois qualités sont les signes du bonheur.

Sache, qu'Allah t'oriente vers Son obéissance, que la religion d'*Ibrâhîm* « *Al Hanîfya* » est que tu adores Allah en Lui vouant exclusivement le culte[1], comme le dit Allah *ta'âlâ* :

« ***Et Je n'ai créé les démons et les hommes que pour qu'ils M'adorent.*** »

[Sourate 51 verset 56]

Lorsque tu sauras qu'Allah t'a créé pour Son adoration, sache alors que l'adoration ne porte ce nom que si elle est monothéiste, tout comme la prière ne porte ce nom que si elle est pratiquée en état de pureté. En effet, lorsque le polythéisme se mélange à l'adoration, il la corrompt tout comme l'impureté corrompt la pureté.

Et lorsque tu sauras que lorsque le polythéisme se mêle à l'adoration, il la corrompt et annule toute les actions, et rend celui qui le commet parmi les éternellement damnés à l'enfer, tu sauras dès lors que la chose la plus importante pour toi c'est de connaître cette chose. Il se peut alors qu'Allah te sauve de ce piège qu'est l'association à Allah, au sujet duquel Il dit :

« ***Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut.*** »

[Sourate 4 verset 116]

Et ceci se fera par la connaissance de quatre règles qu'Allah a énoncées dans Son livre :

- **La première règle :** c'est que tu saches que les mécréants que combattit le messager d'Allah –*salla llahou 'alayhi wa sallam*- reconnaissaient qu'Allah *ta'âlâ* est Le Créateur et Le Commandeur, et que la reconnaissance de cela ne les fit pas entrer dans islam. Ceci est indiqué par la parole d'Allah :

[1] Dans une autre version de ce texte, il est ajouté « Et c'est cela qu'Allah ordonna à tous les hommes et les créa pour cela, comme le dit Allah ta'âlâ : « ***Et Je n'ai créé les démons et les hommes que pour qu'ils M'adorent.*** » »

« ***Dis: «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?» Ils diront: «Allah». Dis alors: «Ne Le craignez-vous donc pas?*** »

[Sourate 10 verset 31]

- **La deuxième règle** : c'est qu'ils disent : « *Nous ne les invoquons*[2] *et ne nous adressons à eux que pour leur demander de nous rapprocher d'Allah et d'intercéder en notre faveur.* »

Le fait qu'ils leur demandent le rapprochement d'Allah est indiqué par la parole d'Allah :

« ***Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui disent: «Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand mécréant.*** »

[Sourate 39 verset 3]

Et le fait qu'ils leur demandent l'intercession est indiqué par la parole d'Allah *ta'âlâ* :

« ***Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah. »*** »

[Sourate 10 verset 18]

Et il y a deux intercessions : l'une est niée, et l'autre confirmée :

L'intercession niée est celle qui est demandée à un autre qu'Allah pour une chose que seul Allah peut faire, et ceci est indiqué par la parole d'Allah *ta'âlâ* :

« ***Ô les croyants! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes.*** »

[Sourate 2 verset 254]

Et l'intercession confirmée est celle qui est demandée à Allah, et dont l'intercesseur a reçu l'honneur d'intercéder, et dont Allah est satisfait des paroles et des actes de celui pour qui on intercède. Et elle ne se fait qu'après la permission d'Allah, comme Il le dit :

« ***Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission?*** »

[Sourate 2 verset 255]

---

[2] Ils parlent des idoles qu'ils adorent en dehors d'Allah.

- **La troisième règle** : c'est que le prophète -*salla llahou 'alayhi wa sallam*- est apparut chez des gens dont les cultes divergeaient : il y en avait qui adoraient les anges, d'autres les prophètes et les pieux, d'autres les pierres et les arbres, d'autres le soleil et la lune. Malgré cela, le messager d'Allah –*salla llahou 'alayhi wa sallam*- les combattit tous sans distinction. Ceci est indiqué par la parole d'Allah *ta'âlâ* :

« ***Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul.*** »

[Sourate 2 verset 193]

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient le soleil et la lune est la parole d'Allah ta'âlâ :

« ***Parmi Ses merveilles, il y a la nuit, le jour, le soleil et la lune: ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez*** »

[Sourate 41 verset 37]

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les anges est la parole d'Allah ta'âlâ :

« ***Et il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs anges et prophètes.*** »
[Sourate 3 verset 80]

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les prophètes est la parole d'Allah :

« ***Rappelle-leur le moment où Allah dira : «Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: «Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?» Il dira: «Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu.*** »

[Sourate 5 verset 116]

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les personnes pieuses est la parole d'Allah :

« ***Ceux qu'ils invoquent, cherchent eux-mêmes, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment.*** »

[Sourate 17 verset 57]

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les pierres et les arbres est la parole d'Allah :

« ***19. Que vous en semble des divinités,* Lāt *et* Uuzzā *20. ainsi que* Manāt, *cette troisième autre ?*** »

[Sourate 53]

Et le hadîth d'*Abî Wâqid Al-Laythî -qu'Allah l'agrée*- qui dit : « ***Nous sortîmes avec le prophète –salla llahou 'alayhi wa sallam- pour Hounayn, alors que nous nous étions converti depuis peu de temps. Les polythéistes avaient un jujubier auprès duquel ils se recueillaient et auquel ils accrochaient leurs armes, qu'on appelait « dhât al anwât ». Nous passâmes auprès d'un arbre et dîmes : « Ô messager d'Allah ! Donne nous un dhât al anwât tout comme eux en ont un !...*** »[3] Jusqu'à la fin du hadîth.

- **La quatrième règle** : c'est que les polythéistes de notre époque sont coupables d'un polythéisme pire que celui des anciens, car les anciens n'associaient à Allah qu'en période de prospérité. Par contre en temps de difficulté ils adoraient Allah exclusivement. Quant-aux polythéistes de notre époque, ils associent constamment, que ce soit en période de prospérité ou de difficulté. Ceci est indiqué par la parole d'Allah :

« ***Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés des dangers de la mer en les ramenant sur la terre ferme, voilà qu'ils Lui donnent des associés.*** »

[Sourate 29 verset 65]

Et Allah demeure le plus savant.

Source : son livre "Al qawa'id al 'Arba'"

[3] Rapporté par Tirmidhî qui le qualifia Hassan Sahîh, et aussi Ibn Abî 'Âçim, et Ibn Hibbân.

Annexe :

Biographie de l'auteur

Mouhammad ibn 'Abd l-Wahhab

Son nom et sa généalogie

Mouhammad ibn *'Abd l-Wahhab ibn Soulayman ibn 'Ali ibn Ahmad ibn Rachid at-Tamimi*.

Sa naissance

Il naquit en l'an 1115 de l'hégire (1703 AC) à *'Uyayna* au nord de *Ryad*.

Sa jeunesse

Il y grandit avec son père sous le règne de *'Abdoullah ibn Mouhammad ibn Hamad ibn Mou'amar.* Il a appris le Coran à l'âge de 10 ans. Pubère à l'âge de 12 ans, son père le jugea apte à diriger la prière en commun et le maria.

Ses études

Il a étudié l'école *Hanbalite*, l'exégèse du Coran et le *Hadith* auprès de son père. Dès sa jeunesse, il avait une préférence pour les ouvrages de *ibnu tayymiya* ainsi que *ibnul al qayyam.*

Après son *Hajj*, il se rendit à Médine étudier auprès du cheikh *'Abdoullah ibn Ibrahim ibn Seyf* avec qui, il eut une entente harmonieuse: tous deux étaient hostiles à l'égard des actes détestable d'innovations et de *Chirk* (association) majeurs et mineurs fondés sur de fausses croyances. S'il quitta le *Nejd*, c'est pour partir à la recherche du savoir utile pour mieux s'armer religieusement en vue de mener l'action qu'il avait décidé d'entreprendre pour diffuser l'appel au *Tawhid* et se livrer au combat dans le chemin d'*Allâh*.

Ses livres et son prêche

Ensuite, il repartit pour le *Nejd*, puis pour *Basra*, où il commença à rédiger des livres de très grande qualité concernant l'innovation, les fausses croyances et l'imploration des morts ; il fut démenti, maltraité puis chassé. Il retourna au *Nejd* étudier auprès de son père et diagnostiqua le mal qui s'étendait sur la région: pratiques religieuses idolâtres, instabilité politique, guerres incessantes…

Il lança son appel à *Huraymilla* en expliquant les règles du *Tawhid*: réfuter tout type d'adoration destinée à autre qu'Allah. Le cheikh savait qu'*Allâh* était Le Seul à mériter l'adoration et à qui on n'associe ni ange privilégié, ni prophète envoyé. Il dénonçait tout culte rendu à autre qu'Allah, il dénonçait le culte de la pierre, celui des arbres et celui des saints. Il reconnaissait tous les attributs sublimes et les plus beaux noms d'*Allâh* affirmés par le Coran et la Sounnah authentique tels que l'ouïe, la vue, la parole, l'élévation au dessus du trône, la descente chaque dernier tiers de la nuit au ciel le plus bas…En matière de croyance, il se conformait à celle des pieux prédécesseurs (*Salafs Salihs*). Il interdisait le *Tawassoul* innové qui consistait à demander une chose par intercession auprès d'une personne morte, absente ou incapable, tout en reconnaissant le *Tawassoul* licite et légiféré qui consiste à faire des invocations à *Allâh* par l'intermédiaire de Ses noms et attributs, les œuvres pieuses…

Il condamnait la construction des mausolées, l'habillage et l'éclairage des tombeaux, l'écriture sur eux et l'affectation de gardes à eux ainsi qu'une certaine forme de visite teintée d'idolâtrie telle que le massage de la tombe, le *Tawaf* autour d'elle, la prière en sa direction et l'invocation du mort… Il condamnait la célébration de la naissance du Prophète –***salla llahou 'alayhi wa sallam***- (*Mawlid*), la proclamation de l'intention à haute voix…Tout ceci étayé par des versets coraniques et des Hadith, mais il fut démenti.

Son père qui épousa ses principes fut rappelé à *Allâh* en 1153 de l'hégire (1740 AC). Il quitta cette ville après une tentative d'assassinat à son égard pour sa ville natale où il reçut un accueil honorable. Il y perpétra son prêche sur le *Tawhid*. *'Othman ibn Hamad ibn Muammar*, le gouverneur, accepta cette croyance (le Monothéisme pur) et prit des mesures dans ce sens: il ordonna de couper les arbres adorés en dehors d'Allah, de détruire les tombeaux adorés et appliqua la peine requise contre l'adultère. Puis, celui-ci, soumis à un chantage, l'expulsa et commanda de l'assassiner.

Son alliance avec *Sa'oud*

Il trouva un soutien auprès de *Mouhammad ibn Sa'oud à Derriya* (en 1158 de l'hégire) à qui il prêta serment de fidélité pour appeler à Allah, ordonner le bien, interdire le mal et appliquer les prescriptions religieuses selon le Coran et la *Sounnah*. Il fut rejoint dans son appel par tous ceux qui avaient épousé ce chemin (*Minhaj*) qui est celui du Prophète –***salla llahou 'alayhi wa sallam***-. Les hommes affluaient vers lui.

Son recours à la force

Il persista obstinément dans son effort. Cependant, l'opposition à son égard grandissante, certains se moquèrent, d'autres se révoltèrent, on le traita d'ignorant, de magicien, etc…Quand ses adversaires se sentirent incapables sur le terrain de l'argumentation et des preuves, ils rivalisèrent d'ardeur dans la fabrication de mensonges contre le cheikh. Ils répandaient des rumeurs jusqu'en Turquie et au *Hidjaz* disant que sa doctrine étaient la cinquième école juridique (l'école "*Wahhabite*"), ou bien qu'il ne reconnaissait pas les quatre écoles juridiques de l'Islam, et qu'il ordonnait la destruction des livres véhiculant leurs enseignements, ou encore qu'il n'aimait pas le Messager d'*Allâh* –***salla llahou 'alayhi wa sallam***- et qu'il empêchait les gens de visiter sa tombe et de prier sur lui –***salla llahou 'alayhi wa sallam***-. Devant cette opposition et le manque de moyens, le cheikh et l'émir se trouvèrent dans l'obligation de recourir à l'épée pour se défendre contre leurs attaques, en

plus de la propagande religieuse.

Ces guerres durèrent de nombreuses années et étaient favorables aux partisans du *Tawhid,* malgré l'agressivité tyrannique des ennemis. *Ryadh* fut conquise en 1187 H (1733 AC) et l'Irak fut envahi en 1215 H (1800 AC). Le dôme surplombant le tombeau de *Hussayn* à Karbala fut détruit. De nombreux hommes se ralliaient à lui volontairement quand ils découvraient la vérité. *Mouhammad ibn Sa'oud*, suivi de son fils '*Abdoul'Aziz,* étaient chargés de l'administration des hommes et du butin, tandis que le cheikh se consacrait à la science et à l'enseignement religieux.

Sa mort

Il est mort en 1206 de l'hégire (1791 AC) du mois de *dhou l-Qa'da*.

Ses qualités

Le cheikh, puisse *Allâh* lui accorder Sa miséricorde, fut un érudit, un partisan de la Sounnah, combattant averti des innovations, une autorité scientifique en matière d'exégèse coranique, de *Hadith*, de droit musulman, de jurisprudence et de sciences instrumentales telles que la grammaire, l'étymologie et la littérature, un connaisseur des croyances fondamentales et secondaires de l'Islam, un homme éloquent aux arguments puissants, mettant en relief les évidences dans un style d'une extrême clarté.

Les indices de la piété, de la certitude et de la pureté étaient perceptibles sur son visage. Ces dons traduisaient sa confiance en Allah. Il allait même jusqu'à s'endetter pour offrir l'hospitalité à ses visiteurs. Il témoignait un grand amour envers ses étudiants, dépensait de ses propres biens à leur profit et les orientait selon leurs aptitudes. Il tenait quotidiennement plusieurs séances d'enseignement portant sur différentes disciplines telles que le *Tawhid*, etc…Il cernait les détails les plus subtils de l'exégèse coranique et du Hadith et il était plus particulièrement instruit sur les défauts du *Hadith* et de ses transmetteurs. Il ne se lassait pas de la vérification, de la rédaction des livres et de l'enseignement.

Il était patient, raisonnable et clément, la colère ne le dominait que lorsque la religion d'*Allâh* était violée et les préceptes de l'Islam méprisés. Il se battait alors par la parole et l'épée. Il avait un profond respect pour les savants en évoquant leurs mérites, ordonnait le bien, interdisait le mal et ne supportait pas les innovations religieuses. Il les réprouvait doucement, en évitant la dureté, la colère et la violence sauf quand cela s'avérait nécessaire.

Quelques faux propos qui sont tenus à son sujet

Envoyés à *Ta'if*, certains de ses disciples y brûlèrent les livres religieux écrits par d'autres savants, *Ibn Abd il-Wahhâb* les en blâma sévèrement et présenta ses excuses aux personnes lésées, en déclarant que cet acte est dû à l'ignorance de ces disciples. (*Al-Hadiyya as-saniyya*)

Deux ans avant sa mort, *Ibn Abd il-Wahhâb* écrivit au Chérif de La Mecque: il y expliquait ce qu'il disait vraiment, il y démentait plusieurs propos qui lui étaient attribués et il y indiquait l'origine et les raisons de ces calomnies. (Ibid, p. 52-57)

'Abdullâh, fils de *ibn Abd il-Wahhâb*, dut lui aussi écrire des épîtres pour expliquer encore

et toujours que non, ils ne disaient pas de tous les autres qu'ils n'étaient pas musulmans, ils ne manquaient pas de respect à la mémoire du Prophète, ils n'avaient jamais imaginé interdire de réciter la *salât ala-n-Nabî* ou d'adresser des salutations une fois près de la tombe du Prophète... (Al- Hadiyya as-saniyya p. 40-42)

'Abdullâh y dit aussi: « Concernant les *Usûl ud-dîn*, nous sommes sunnites [*ahl as-sunna wal-jamâ'a*] et suivons nos pieux prédécesseurs [*salaf*]… Concernant les *Furû'*, nous suivons l'école de *Ahmad ibn Hanbal*, et ne critiquons personne qui suit quelqu'un d'autre parmi les autres imams d'écoles. Nous ne prétendons pas être des *mujtahid mutlaq*, mais si, concernant une question donnée, l'avis de l'école hanbalite est différent de ce que dit un texte du Coran ou de la *Sunna*, clair, non abrogé et qui a été adopté comme avis par un des quatre imams, alors nous suivons ce que dit ce texte ». (Al-Hadiyya as-saniyya p. 38-39)

TABLE DES MATIÈRES